



ARRIVE LE
18 JAN. 2023 u
MAIRIE DE PONTONX

Monsieur le Maire
50 rue de l'hôtel de ville
40465 PONTONX SUR L4ADOUR

A TARTAS,
Le 18 Octobre 2022

Objet : Réponse au courrier de M. et Mme Casiez Michel

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du courrier adressé par Monsieur et Madame CASIEZ à votre attention en date du 15/12/2022 ayant pour objet une demande de modification du zonage de la parcelle BW91.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Pays Tarusate a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 21/11/2019.

Les élus communautaires envisagent de mettre en œuvre une modification du PLUI à mi-mandat, soit en 2023.

Nous enregistrons votre demande et elle sera examinée au même titre que l'ensemble de celles que nous recevons au moment de la modification du PLUI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté
de Communes du Pays Tarusate

Laurent CIVEL

Monsieur et Madame Michel CASIEZ
1013 route d'Ossens
40465 Pontonx sur Adour

Mairie- Pontonx-sur-l'Adour
50, Place de l'Hôtel de ville
40465 Pontonx-sur-l'Adour

Pontonx-sur-l'Adour,
Le 15 décembre 2022

Objet: parcelle cadastrée BW91

A l'attention de Monsieur le Maire de Pontonx-sur-l'Adour,

Monsieur,

Dans le cadre de la réorganisation, réévaluation des besoins et ou modification au cas par cas du PLUI en ce début d'année 2023 (source : CCPT), nous avons l'honneur de solliciter un changement de zone, N actuellement, pour devenir zone constructible, pour notre terrain situé sur la parcelle BW91 à Pontonx- sur-l'Adour ou à défaut, pouvoir bénéficier d'un permis de construire pour une maison d'habitation en restant dans cette zone N .

Entouré d'habitations, non isolé, ce terrain a un accès direct sur une voie publique, est à proximité d'une borne à incendie, des services d'électricité, de l'eau, du téléphone.

En 2005, nous avons pu bénéficier d'un permis de construire (PC4023005H1012) à notre nom avec une adresse délivrée : 853 route du Moulin 40465 Pontonx-sur-l'Adour. Toutefois, la conjoncture professionnelle des années suivantes nous avait fait malheureusement abandonner ce projet de construction ainsi que notre commerce de restauration (parcelle BW90).

Notre vie professionnelle ayant été majoritairement dans les métiers de l'hôtellerie et restauration, notre souhait serait de pouvoir construire une habitation sur la parcelle BW91 afin de pouvoir la louer ; cette maison serait aménagée et adaptée pour recevoir durant leurs vacances des personnes handicapées notamment mais aussi pour accueillir les voyageurs du circuit scandibérique ou autres cyclistes , randonneurs, venus en touristes dans notre village ou à proximité. Enfin, ce projet nous serait également profitable financièrement, il nous garantirait un complément de revenus nécessaire à notre vie de tous les jours.

Toutefois, si pour des raisons de santé, accident de la vie ou autres raisons, nous ne pouvons faire de la location , nous permettre ou à nos héritiers de vendre ce terrain avec autorisation de permis de construire pour une habitation, à des personnes actives souhaitant habiter à Pontonx sur L'Adour où il fait bon vivre, dû très certainement à l'aménagement du village en perpétuelle évolution positive, à son accueil (commerces, associations ,professionnels de santé, intérêts touristiques, écoles, crèches, cinéma, médiathèque, entretien des espaces, bâtiments...).

En espérant retenir votre attention et votre soutien apportés à notre demande , nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Mr Michel CASIEZ



Mme Morgan CASIEZ

